

PAMOJA KWA HAKI ZA MWANAMKE

Bulletin mensuel édité par le Collectif des Femmes Journalistes CFJ, pour la promotion des droits de la femme.

N°006 février 2020

Distribué gratuitement!

Butembo : Le gadhop parle d'une situation alarmante à ce qui est des atteintes aux droits humains.

Plus de soixante-dix cas de violation des droits humains ont été répertoriés à Butembo. Parmi ce nombre, 47 sont relatifs aux violences basées sur le genre. Ces chiffres ont été fournis par le groupe d'associations de droits de l'homme Gadhop pour le premier trimestre de l'an 2020.



Atelier de formation des jeunes filles

Pour Kasereka Kitakya Jérémie Secrétaire exécutif du GADHOP, les victimes de ces actes ne sont pas pour la plupart de cas remis dans leurs droits. La faute revient selon lui à ceux qui sont sensés garantir les droits humains à toute la population. Par ailleurs, kitakya Jérémie pense que la population a aussi besoin d'être renforcé pour ce qui concerne les violations des droits humains et celles basées sur le genre. « il y a justement des actes de violence posés par beaucoup de gens dans la communauté, mais que la population considère comme normale. Ces actes sont dans la pratique de tout les jours, mais restent par conséquent non dénoncés car ignoré par la population », a-t-il laissé entendre. Toutefois, le GADHOP ne ménage aucun effort pour contribuer à la lutte contre les violations des droits humains en ville de Butembo et environ. C'est dans ce cadre que des comités locaux de défense de droits humains ont été implantés dans des communes de Butembo et dans plusieurs localités des zones de santé des alentours.

« GADHOP se focalise sur la formation des populations sur les droits humains, afin de les amener à se prévenir et à dénoncer les cas de violation », précise Jérémie Kitakya. Il ajoute que sa structure mène aussi des plaidoyers auprès des autorités étatiques pour leurs faire part de la situation des droits humains dans leurs entités respectives, afin qu'ils prennent conscience. Et par conséquent, qu'ils s'impliquent avec beaucoup plus d'attention pour trouver une solution durable. En définitive, le GADHOP encourage la population à la dénonciation de cas de violation auprès des différentes structures de défense des droits humains. Les auteurs des violations ou d'atteintes aux droits humains peuvent bénéficier du manque de dénonciation de la part de leurs victimes pour continuer de les commettre. Ce qu'il faut empêcher à tout prix.

Jeremie Kyaswekera

Bulambo-Isale : Une dizaine des cas de violences sexuelles documentés par le comité locale de droit de l'homme pour le premier trimestre 2020.

Bulambo-Isale : Une dizaine des cas des violences sexuelles documentés au premier trimestre de l'année 2020

Plus de dix cas de violences sexuelles ont déjà été enregistrés au premier trimestre de l'année 2020 dans la zone de santé rurale de Vuhovi. C'est dans la chefferie des Bashu en territoire de Beni.



Ces chiffres fournis sont contenus dans le rapport du CLDH (Comité Local pour la défense des Droits Humains) antenne de Bulambo-Isale pour le premier trimestre de l'an 2020. L'âge des victimes varie entre 3 et 35 ans note ce rapport. Certaines parmi les victimes ont aussi subi des agressions physiques. Des cas qui surviennent pour la plupart, lors des activités champêtres. Selon Samy M'BARAKA animateur et conseiller au sein du CLDH, les auteurs sont surtout des hommes porteurs d'arme à feu et vêtus en tenue semblable à celle des militaires loyalistes.

Les entités concernées par ces cas sont Tablisma, Kativitho/Bukondi, Makoka, Kalambi, et Vusumbiria /Muthendero, ajoute-t-il. Le CLDH précise que deux femmes victimes de violences sexuelles ont été rendues grosses par leurs bourreaux. Une situation qui impacte négativement sur leur vie. Pour Samy M'baraka, ces chiffres illustrent combien la situation est grave. Il craint que le reste de l'année soit pire pour les femmes et filles souvent victimes de violences sexuelles dans cette entité. Ainsi, il recommande aux autorités de doubler d'efforts pour permettre d'éviter la flambée de nouveaux cas. Mais aussi de rechercher et sanctionner les auteurs de ces actes. Aux victimes le CLDH conseille de se rendre dans les structures de santé le plus proches pour bénéficier d'une prise en charge et penser porter plainte pour qu'elles obtiennent justice.

Tsongo Kamala

Isale-Bulambo : L'action de FEPSI dans la prise en charge des VVS et PVVIH réjouit les habitants de la zone de santé de Vuhovi.

Les habitants de Isale-Bulambo en zone de santé rurale de Vuhovi dans la chefferie des Bashu en territoire de Beni saluent à juste valeur, les actions que pose l'organisation FEPSI, une structure qui s'occupe de la prise en charge des victimes de violences sexuelles ainsi que le dépistage volontaire du VIH/SIDA et la prise en charge des personnes vivant avec les VIH/SIDA.

Mademoiselle Georgine MUSEMAKWELI habitant de Bulambo, met plusieurs actions à l'actif de l'organisation femmes engagées pour la promotion de la santé intégrale FEPSI en sigle. « FEPSI intervient fort dans la prise en charge des personnes vivant avec le VIH, cette organisation nous aide à dépistant gratuitement toute personne soucieuse de connaître son état sérologique. Elle forme également nos infirmiers à la prise en charge des femmes victimes des violences sexuelles. Pour elle, ces actions sont à encourager. Pour sa part, MUHINDO SIVAHAVWA est infirmier titulaire au centre de santé de référence de Bulambo . Il reconnaît aussi l'importance des actions que pose la FEPSI. « FEPSI dote souvent ma structure de santé en intrant sanitaire en vue de bien traiter les patients », dit-il. Dans cette optique un bâtiment est construit et servira pour le traitement les victimes des



Bâtiment de laboratoire en pleine construction au C S Bulambo

violences sexuelles voire pour le dépistage volontaire, c'est quelque chose que nous marque plus», ajoute-t-il. Madame Charlotte KIVIKWAMO est membre du comité local des droits de l'homme CLDH antenne de Bulambo. Elle témoigne que Fepsi mène plusieurs actions caritatives que FEPSI à faveur de la communauté locale. Celle-ci cite par l'exemple la dotation d'un laboratoire et des intrants de dépistage au centre de santé de référence de Bulambo. « Cette organisation a déjà accompli d'autres réalisations

notamment dans la prise en charge des PVV. «ça nous reconforte vraiment», indique-t-elle. Les habitants de Bulambo-Isale encouragent ainsi l'organisation FEPSI à aller de l'avant en soutenant toujours les efforts de la communauté.

Butembo : Les femmes s'intéressent de plus en plus aux facultés dites techniques à l'université.



Jadis considérées comme réserver aux seuls hommes, les options techniques des universités voient le nombre de femmes croître. Par illustration, l'institut des bâtiments et travaux publics, IBPTB/Bbo forme actuellement une trentaine des filles dans toutes les filières confondues. Les unes font l'architecture, les autres s'intéressent au bâtiment et travaux publics. Prouver que les femmes sont aptes à exercer tout travail est la motivation de WINNY VIKA Blessing. Voilà pourquoi elle choisit de suivre une option technique. Cette étudiante en licence de l'architecture a déjà fait ses preuves.

Celle-ci reconnaît avoir dirigé de 6 chantiers hormis ceux dirigés pendant qu'elle était encore en stage. « Les personnes pour lesquelles j'avais exercé ces travaux étaient très contentes et surprises du bon travail exercé par une femme surtout dans ce domaine de la construction », explique WINNY VIKA. Par conséquent, elle appelle les autres femmes ayant le rêve de devenir ingénieurs d'éviter la peur d'intégrer les options techniques.

Bulambo : Les filles sont encore absentes des options techniques du secondaire

Les statistiques des jeunes filles qui s'inscrivent dans les options techniques comme la construction et l'électricité sont encore basses par rapport à celles des jeunes hommes en chefferie des Bashu. Selon des témoignages, certaines filles estiment que les options techniques sont réservées à certaines catégories de personnes notamment les hommes.

A cela s'ajoute une attitude de la société qui n'encourage pas les filles à embrasser les options techniques. Madame MASIKA est la seule enseignante de mathématiques dans une école de la place. Elle estime que ce travail d'orientation

doit être fait en grande partie par les familles. Celles-ci doivent encourager leurs enfants filles à s'intéresser à la technique. Elle invite aussi les jeunes filles à avoir confiance en elles. Elles sont capables d'intégrer ces options et réussir comme font les garçons. Signalons que dans des écoles fonctionnant à Bulambo-Isale et qui organisent les options comme la construction et l'électricité, il est difficile d'y constater la présence d'une fille.

TSONGO KAMALA

Comme un homme, la femme est capable d'accomplir des merveilles, a-t-elle chuté. Par ailleurs, Sifa MITONDI, étudiante à l'Université Adventiste de Lukanga fait savoir qu'elle n'est pas complexée face aux options techniques. Elle déclare qu'il suffit de prendre la décision.

Daniel KABUYAYA, est père de 8 enfants. Ce parent indique que les parents ont un rôle à jouer dans l'orientation scolaire de leurs enfants. Pour lui, il faut encourager les jeunes filles à choisir les options techniques vu qu'elles sont encore sous représentées dans ce domaine. Soutenant cette idée, KASERKA MAHAMBWA, pense que les enfants filles doivent être les premières à opérer le choix. Ainsi en tant que parent, il ne fera qu'accompagner cette initiative. Le révérend père Jean-Marie WAYIVUTHA VIHAMBWA est spécialiste en psychologie clinique. Il précise que l'orientation scolaire ou facultaire doit être faite normalement par un spécialiste. Ceci, après l'évaluation des capacités, des besoins et des ambitions du requérant. Néanmoins, si le parent se trouve capable de réaliser cette tâche, cela doit se faire dans le but d'aider l'enfant à réaliser le rêve de sa vie, ajoute-il. Il prône à cet effet, l'estime de soi pour la jeune fille. Elle doit comprendre qu'elle est capable au même titre que le garçon.

FURAHA Tatiana

Mail: femmesjournalistes@yahoo.fr

Tel: +243 974973159

Adresse: N°40, av du Centre, Kimemi/Bbo

Tsongo kamala et Kapisa

Butembo : manque de considération des travaux ménagers que font les femmes, une inégalité qu'il faut bannir

Les travaux de ménages qu'effectuent les épouses ne bénéficient d'aucune considération. Bien que prenant la grande partie de temps, certains maris n'hésitent pas à déclarer à leur femme qu'elles ne font rien. Pour essayer d'analyser cette forme de discrimination, on est allé à la rencontre Thérèse KATUNGU, femme leader et activiste des droits de la femme à Butembo.



Q/Bonjour madame

R/Bonjour

Q/Pourquoi selon vous les activités que font les femmes dans leur foyer semblent ne pas bénéficier d'aucune considération?

R/Ces travaux ne sont pas considérés à cause de l'ignorance. Certains pensent que ces activités ne servent à rien oubliant qu'il y en a qui engagent des domestiques pour ces mêmes travaux. Pour moi, ce que fait la femme c'est ça même la base de notre société. La femme est vraiment surchargée de telle manière qu'elle se réveille très tôt pour se coucher trop tard. Elle réalise tout ça pour sa famille (son mari, ses enfants). A contre partie, elle ne bénéficie d'aucune reconnaissance. La plupart des fois, elle est insultée par le mari qu'elle ne fait rien. Si elle était rémunérée pour ce qu'elle fait dans le ménage, elle pouvait peut-être bénéficier d'une petite considération. Ici chez nous, lorsqu'on dit que quelque travaille c'est par ce qu'il touche un salaire à la fin du mois. Puisque la femme n'a pas de salaire pour les travaux domestiques qu'elle effectue, ses activités de ménage ne sont pas considérées. C'est une inégalité qu'il faut bannir dans la société. Pour moi, le fait d'ignorer tout ce travail pour la survie de la famille, c'est une ignorance qui doit être chassée. Le travail domestique devrait d'abord être valorisé par le mari.

Cette femme mariée et qui travaille dans son foyer est surchargée et a besoin d'aide en reconnaissant ses travaux qui la font vieillir avant le temps. Il faut que l'ingratitude cesse à l'égard de la femme.

Q/ Pouvons-nous dire qu'il s'agit de la faiblesse de la loi qui ne prévoit pas de salaire pour les femmes qui effectuent ces genres d'activités sans aucune reconnaissance ?

R/Bien sûr que la loi ne prévoit pas ces genres d'activités. Mais plus particulièrement, il appartient au mari et aux enfants de valoriser le travail qu'effectue la femme au foyer. La loi congolaise a toujours des faiblesses à ce qui concerne la reconnaissance de ce grand travail. On peut dire que tout ce que la femme fait est dans l'informelle. Mais, si on doit attendre l'Etat pour que ce travail soit considéré, ça prendra du temps. Il faudrait plutôt que tout le monde apprenne dès les bas âges à épauler cette femme qui travaille pour être discriminé au lieu d'être récompensée.

Q/ comment lutter contre cette forme de discrimination ?

R/Le fait de dire merci à cette femme c'est un grand pas. Il faut éviter de dire que la femme a été faite pour lessiver, repasser, préparer à manger. Etre aidé par son mari dans ce sens n'est pas un tabou.

Pour aider sa femme, on allège sa souffrance. A cela s'ajoute se montrer régulièrement reconnaissant pour ce qu'elle fait en s'occupant de toute la famille. Ce qui est très choquant est que certains maris n'hésitent à déclarer que leurs femmes n'ont pas de travail, oubliant les dizaines des travaux qu'elles effectuent dans les ménages. C'est l'ingratitude qui doit être corrigé d'abord en famille, mais aussi que l'Etat aide la femme en encadrant par des lois ce secteur de la vie. Simplement je demande de ne pas ignorer ce que fait madame au foyer ainsi elle pourra avoir plus de courage de chercher mieux.

Esther Vwiravwahali

